

DECRET N° 81-40 du 20 février 1981

portant nomination de la Camarade
BARBOZA Nathalie en qualité de Secré-
taire Générale de la Commission Nationale
de l'organisation des Nations Unies
pour l'Education, la Science et la Cul-
ture (UNESCO).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'ordonnance n° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet
du Président de la République et la structure des Ministères, notam-
ment son article 15 ;

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolu-
tion Populaire du Bénin ;

LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 4 Février 1981.

D E C R E T E :

Article 1er. - La Camarade BARBOZA Nathalie est nommée Secrétaire Générale
de la Commission Nationale de l'Organisation des Nations Unies pour
l'Education, la Science et la Culture (UNESCO).

Article 2. - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antéri-
eures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise
de fonction de l'intéressée, sera publié et Communiqué partout où
besoin sera.

Fait à COTONOU, le 20 février 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National.

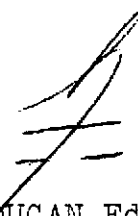
Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances



Isidore AMOUSSOU

Le Ministre des Enseignements
Moyens Général, Technique et
Professionnel,



ZODEHOUGAN Edouard

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MF-MEMGTP 10 autres
Ministères 19 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde.Ch 3
DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 DI 4 Intéressée 1 CNU 6 DPE au MTAS 4 UNB 2
FASJEP-BN 4 BCP 1 JORPB 1.-